

M. BOWELL: Si l'honorable chef de l'opposition est satisfait par ce changement, par cette mesure de justice, je suis heureux d'accepter sa proposition; mais je dois différer *in toto* avec lui sur le principe qu'il a posé que par le changement de quelques membres, ou par le fait que la majorité du comité appartient à ce côté-ci de la Chambre, il s'en suit, sur une question de ce genre au moins, que le comité ne rendrait pas cette justice que l'opposition a toujours obtenue du comité des débats. Je dois dire que ce n'est pas par manque de confiance dans ceux qui faisaient partie de ce comité, le député d'Huntingdon (M. Scriver) et le député de North-Brant (M. Somerville), que leurs noms ont été laissés de côté; mais il devenait nécessaire en formant un comité nombreux, en adoptant le principe que j'ai posé en faisant cette motion, que quelques membres du comité fussent laissés de côté. Quelques-uns de ceux qui ont été mis de côté appartiennent au parti conservateur et représentent des comtés dans la province de Québec et dans Ontario, et ce n'était pas pour la raison que nous n'avons pas confiance en eux, mais parce que, dans un comité destiné à représenter la Chambre entière, en surveillant le compte-rendu des débats, nous avons cru qu'il était préférable que chaque partie du Canada fût représentée. Je n'ai aucune objection à accepter la proposition faite par l'honorable chef de l'opposition, à substituer le nom de M. Scriver à celui de M. McIntyre et à ajouter celui de M. Somerville.

La motion, telle qu'amendée est adoptée.

ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre procède à la prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. PORTER: M. l'Orateur, je dois à l'avance demander votre indulgence et l'indulgence de cette honorable Chambre dans l'accomplissement de la tâche qui m'est assignée dans le moment. Bien que je ne sois pas un jeune homme, je suis un jeune député, et celui qui pour la première fois s'adresse à vous, M. l'Orateur, en présence de ces honorables députés, doit être profondément impressionné en face de la dignité de son auditoire, et ressentir toutes les palpitations du cœur que ressent un novice accomplissant son premier essai devant les maîtres de son art. Ainsi, si je faiblissais ou me trompais dans la tâche que j'entreprends, j'ai confiance, Monsieur l'Orateur, que vous oublierez mes fautes pour vous rappeler seulement que j'ai essayé de faire mon devoir.

Son Excellence, dans le premier paragraphe de son discours, nous félicite sur la prospérité générale qui règne dans le pays et la perspective d'un avenir de progrès et de paix. Il nous fait plaisir d'apprendre l'état de paix et de prospérité du pays, ainsi que les brillantes perspectives pour l'avenir. Quels que soient les divergences d'opinions des honorables députés sur les meilleurs moyens de faire durer cet état de paix et de développer notre prospérité, néanmoins je suis sûr que tous tendent au même but, et ce doit être une grande satisfaction pour eux, une agréable récompense due à leurs durs labours dans cette Chambre, d'apprendre le bien-être et l'état d'aisance qui règnent parmi notre population. Nous nous unissons cordialement à tous les loyaux sujets de Sa Majesté la reine pour lui offrir les plus sincères félicitations à l'occasion de la cinquantième année de son règne doux et bienfaisant. Lors de l'avènement de Sa Majesté au trône, un siècle et un quart s'était écoulé depuis qu'une femme avait régné sur l'Angleterre. Le monde entier, l'Empire Britannique surtout, avait merveilleusement changé pendant ce temps. Non seulement il y avait eu des changements dans la condition sociale, industrielle et économique du peuple anglais, mais on avait reculé les limites des libertés politiques, on avait étendu le droit de suffrage, et adopté des idées nouvelles et bien différentes sur

les droits du peuple, l'influence politique et les prérogatives de la Couronne. Plusieurs des prédécesseurs de Sa Majesté ont certainement été de souverains hautement doués sous le rapport de l'intelligence, mais j'ose dire qu'aucun, ou peu, ont su saisir et comprendre l'esprit de leur temps, mieux que ne l'a fait cette ingénue jeune fille, la reine Victoria, il y a cinquante ans. Nul n'a mieux compris les besoins du peuple, nul n'a moins contrecarré les volontés populaires ni transformé d'une manière plus acceptable, ou avec plus de diligence, les droits onéreux d'un souverain constitutionnel exemplaire.

Tout en témoignant de notre haute admiration pour son discernement politique, n'oublions pas que les vertus privées de Sa Majesté comme fille, épouse et mère, ont jeté sur le trône l'éclat d'une grandeur morale impérissable et sans précédents. Nous sommes fidèles et soumis à notre haute souveraine, la Reine, et notre cœur a ses arguments de même que notre intellect, et c'est notre amour et notre vénération pour une pure et noble femme qui chantent si joyeusement :

" God Save our gracious Queen,
Long live our noble Queen,
God save the Queen."

Mais pour nous, représentants du peuple de ce pays, l'année du jubilé de Sa Majesté, éveille de nombreuses pensées. Il y a cinquante ans, des provinces qui forment la Confédération aujourd'hui, quelques-unes étaient complètement inconnues, d'autres étaient connues sous des noms autres que ceux qu'elles portent maintenant. Notre population peu nombreuse comptait à peine un tiers du chiffre actuel, nos revenus étaient minimes, les améliorations publiques étaient insignifiantes, et les moyens de communication entre les provinces difficiles et rares. L'agriculture restait improductive, et l'industrie manufacturière n'existait pas. Nous étions des bûcheurs de bois (dans le sens littéral du mot) et des charroyeurs d'eau pour les habiles ouvriers étrangers. La valeur de notre commerce était insignifiante, et les nations étrangères qui nous connaissaient nous regardaient avec indifférence, sinon avec pitié et dédain. Mais pis que cela, il y a cinquante ans, il existait de graves dissensions entre les vieilles provinces. Les législatures agissaient l'une contre l'autre, et les différentes classes de la société ne sympathisaient pas entre elles. On entend d'abord le bruit sinistre des plaintes du peuple, viennent les scandales politiques puis les proclamations des droits, les résolutions et les coups portés par les orateurs incendiaires, les murmures des conspirateurs viennent jeter la populace dans les flammes de la guerre civile. Nous qui sommes aujourd'hui si paisibles, si fidèles et si loyaux, nous n'avions à donner à notre jeune reine il y a cinquante ans, au début de son règne, que le spectacle d'une population en guerre civile. Cinquante années d'un règne doux et sage de Sa Majesté ont changé cet état de choses. Nous sommes un peuple d'ordre, paisible, et bien qu'il y ait eu des soulèvements, de la violence, cette révolte a été confinée dans un coin reculé de notre pays, n'a enveloppé qu'une faible partie de la population, et la société a éprouvé un si profond regret dans cette circonstance, que de tels événements ne sauraient atteindre le caractère paisible des Canadiens.

Le peuple canadien a les yeux sur nous, il suit avec attention le travail de ses représentants dans cette Chambre, et se fie à leur esprit de justice, leur intelligence et leur patriotisme pour faire cesser, en autant que le permet notre constitution, et régler toute animosité. Le peuple espère que ses représentants apaiseront tout mécontentement, feront droit à tout grief et réclamation.

Après cinquante ans notre population se chiffre à cinq millions, nos revenus donnent pour neuf mois de l'exercice courant, un excédant de près d'un million et un quart, et le terme de l'exercice promet de payer un joli supplément grâce à la soigneuse administration du ministère actuel.